

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 24 (1977)
Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vice certaines catégories du personnel hospitalier, il existe encore d'autres possibilités. Elles contribuent à

- assurer le fonctionnement de l'infrastructure des COP en mettant sur pied un organisme adéquat de protection d'établissement;
- envoyer des employés d'hôpital non libérés du service de protection civile dans le COP de l'établissement auquel ils sont rattachés;
- épuiser toutes les possibilités qu'offre le statut des personnes astreintes à servir dans la protection civile. C'est ainsi que l'on enverra dans les COP et dans les hôpitaux de secours du personnel ayant contracté volontairement l'obligation de servir dans la protection civile. A ce sujet, nous pensons aux étrangers engagés définitivement, au personnel professionnel féminin ou à des personnes n'exerçant plus leur profession et également au personnel non professionnel dont l'enrôlement nécessitera la collaboration des sections locales de la CRS et de l'ASS;
- compléter les effectifs du personnel attribué aux COP et aux hôpitaux de secours en y envoyant des personnes astreintes habitant les communes situées à l'intérieur du rayon d'action des établissements précités.

Les tâches les plus urgentes des *administrations d'hôpitaux et des directions cantonales de la santé publique* – sans parler des offices cantonaux de la protection civile dont l'utilité des initiatives est incontestable – peuvent être les suivantes:

- établir les tableaux des effectifs réglementaires de tous les COP et HS existants (médecins, personnel professionnel et personnel d'exploitation) en tenant compte de la grandeur de ces constructions. A cet effet, on peut se baser sur les effectifs du détachement HS et de la section «chirurgie» (1 dét HS pour 140 lits, 1 section «chirurgie» pour 1 table d'opération);
- examiner l'obligation des employés d'hôpital d'entrer au service lors d'une mobilisation de guerre et d'une mise sur pied de la protection civile;
- épuiser les possibilités des dispenses de guerre accordées par le Service de santé;
- planifier le transfert au COP des patients, du personnel et du matériel de l'hôpital se trouvant au-dessus du sol;
- élaborer des directives concernant le fonctionnement du COP.

Il ressort des explications qui précèdent que l'hôpital de secours est mis

sur le même pied que les COP. Il est certainement possible de faire fonctionner l'hôpital de secours avec des dét HS. Cependant, en tant que poste de traitement définitif, le HS nécessite des équipes bien expérimentées que l'on trouve uniquement dans les hôpitaux. La solution la plus simple et la plus souhaitable serait donc de faire fonctionner les HS avec du personnel et du matériel d'un hôpital du temps de paix qui ne possède pas de COP; le procédé à suivre serait le même que pour les COP. Afin de rendre possible une telle solution, on peut conclure un accord ou créer une obligation légale. En contrepartie, il devrait être possible d'amener dans ces HS des patients nécessitant des soins hospitaliers. De la même manière, on pourrait renforcer les moyens en personnel et en matériel de petits hôpitaux du temps de paix possédant de grands COP en recourant aux hôpitaux n'ayant pas de COP. Dans chaque cas, il faudrait prévoir le personnel permettant la continuation des soins dans les abris des hôpitaux du temps de paix.

Sur le plan cantonal, cette collaboration devrait être réalisée de manière que la responsabilité du fonctionnement de tous les COP incombe aux hôpitaux dont ils dépendent tandis que, par exemple, l'hôpital le plus proche sans COP serait chargé du fonctionnement de l'hôpital de secours. L'attribution des autres hôpitaux devrait être effectuée après la mobilisation de guerre, conformément à leur situation dans le dispositif, à leur capacité et à leurs effectifs. Ainsi, il sera possible d'atteindre la capacité maximale également dans des COP dont l'hôpital du temps de paix ne dispose pas de médecins spécialistes absolument indispensables (p. ex. les COP d'une clinique psychiatrique, d'un hôpital au choix du médecin). Grâce à cette solution, il devrait être possible de disposer d'effectifs réglementaires suffisants. Les surnuméraires resteraient dans les COP et serviraient de relève et de réserve. Afin de maîtriser des situations dues à des mises à contribution maximales de l'une ou de l'autre construction, il faudrait pouvoir engager les surnuméraires également de façon mobile. C'est pour cette raison que l'on devrait prévoir leur transfert à une autre construction et le planifier en conséquence.

Collaboration avec le service sanitaire de l'armée

Ce n'est que lorsque toutes ces mesures n'aboutiront pas à un état de fonctionnement satisfaisant d'un COP

ou d'un HS que l'on devrait envisager la possibilité d'une exploitation des hôpitaux précités par l'armée.

En principe, on ne remettra des hôpitaux de secours et également des centres opératoires protégés que temporairement à l'armée, sinon il ne sera pas possible d'atteindre le nombre de tables d'opération et de lits, considéré comme indispensable.

Tant que l'on n'aura pas encore incorporé et instruit le personnel civil nécessaire et que le personnel spécialisé – irremplaçable – de l'armée ne dispose pas également de places de travail protégées, il semble indiqué d'assurer le fonctionnement des COP et des HS par des formations de l'armée. La prise en charge par un groupe «hôpital» de l'armée presuppose une réglementation contractuelle détaillée. A ce sujet, il est à noter qu'en ce qui concerne les COP, le fonctionnement des installations techniques des constructions protégées est assuré par les OPE de l'hôpital en question tandis que dans le cas des HS, il est garanti par la section «exploitation des constructions».

Les places de traitement définitif joueront en cas de guerre un rôle primordial pour la sauvegarde des chances de survie. Toutes les mesures visant à toujours mieux assurer leur fonctionnement à tout moment sont propres à améliorer notre état de préparation en cas de guerre ou de catastrophe.



MEXAG ACCULUX ECS



Notstromleuchten

Unsere Notstromleuchten geben sofort strahlend helles Licht bei Stromausfall. Wir führen tragbare Wand- und Einbaumodelle. Normal- oder Halogenlicht.

Erhältlich in Ihrem Elektrofachgeschäft.
ab Fr. 229.-

MEXAG ACCULUX ECS

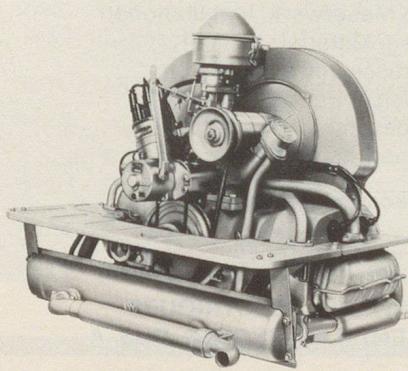
Riedtlistrasse 8
8042 ZÜRICH, Telefon 01 60 17 69

Die treibende Kraft

Industrie-Motoren
weltweit ist der Service nah

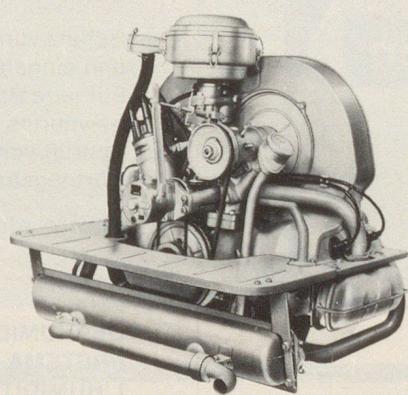
Typ 122 1200 ccm

1. Hubraum	1192 ccm
2. Bohrung	77 mm
3. Hub	64 mm
4. Leistung	max. PS 34
5. Verdichtung	7,3 : 1
6. Gewicht	93,5 kg
7. Luftpumpe	



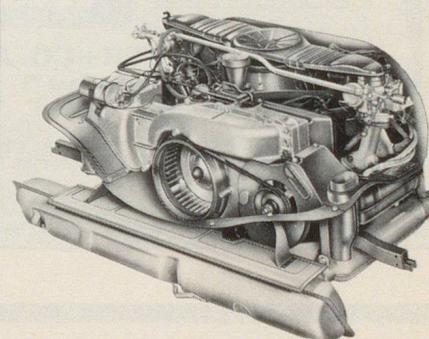
Typ 126A 1600 ccm

1. Hubraum	1584 ccm
2. Bohrung	85,5 mm
3. Hub	69 mm
4. Leistung	max. PS 46
5. Verdichtung	7,7 : 1
6. Gewicht	100 kg
7. Luftpumpe	



Typ 127 1800 ccm

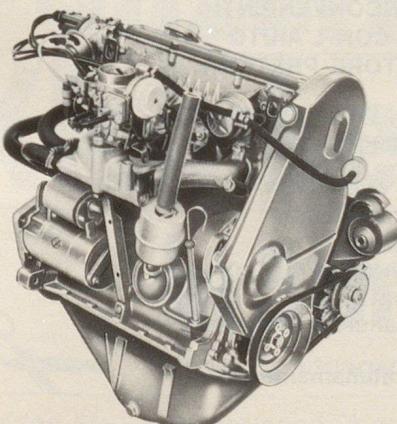
1. Hubraum	1795 ccm
2. Bohrung	93 mm
3. Hub	66 mm
4. Leistung	max. PS 67
5. Verdichtung	7,3 : 1
6. Gewicht	124 kg
7. Luftpumpe	



Neu

Typ 036.1 1100 ccm

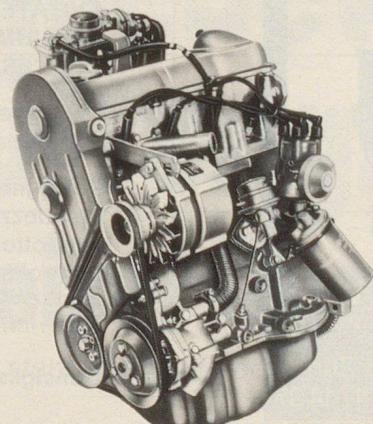
1. Hubraum	1093 ccm
2. Bohrung	69,5 mm
3. Hub	72 mm
4. Leistung	max. PS 40
5. Verdichtung	8 : 1
6. Gewicht	107 kg
7. Wasserkühlung	



Neu

Typ 049.6 1600 ccm

1. Hubraum	1588 ccm
2. Bohrung	79,5 mm
3. Hub	80 mm
4. Leistung	max. PS 61
5. Verdichtung	8,2 : 1
6. Gewicht	111 kg
7. Wasserkühlung	



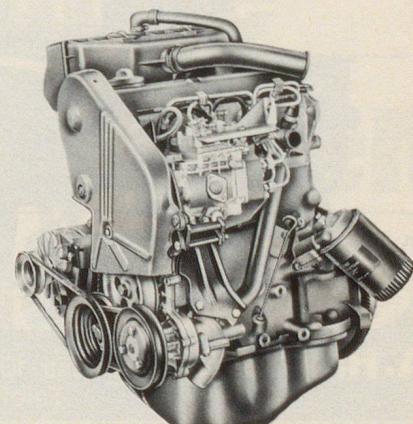
Neu

Diesel



Audi

1. Hubraum	1471 ccm
2. Bohrung	76,5 mm
3. Hub	80 mm
4. Leistung	max. PS 45 (33,1 KW)
5. Verdichtung	23,5 : 1
6. Gewicht	129 kg
7. Wasserkühlung	



AMAG

Automobil- und Motoren AG

Abt. Industrie-Produkte

CH-8107 Buchs/Zürich

Telefon 01 846 11 11

Telex 54 614

Drehzahlfest, sparsam im Verbrauch und wartungsfreundlich sind alle. Die weltweite Organisation schafft beste Voraussetzungen für einwandfreien Kundendienst und problemlose Ersatzteile-Versorgung. Zahlreiche Ausstattungsvarianten ermöglichen die Anpassung an unterschiedlichste Einbauverhältnisse und Betriebsbedingungen. Bitte verlangen Sie unverbindlich Detail-Unterlagen oder den Besuch unseres Technikers.

Fass-Werkzeuge

Fassschlüssel
Fassknacker
Fassheber
Fasshalter
Fassboys
Tropfölfänger
Fasskarren
Fasspaletten

Wenn es um Fässer geht: Wir haben für jeden Zweck das richtige Gerät!

Ihr Partner mit dem Know-how des Spezialisten

JACCAZ

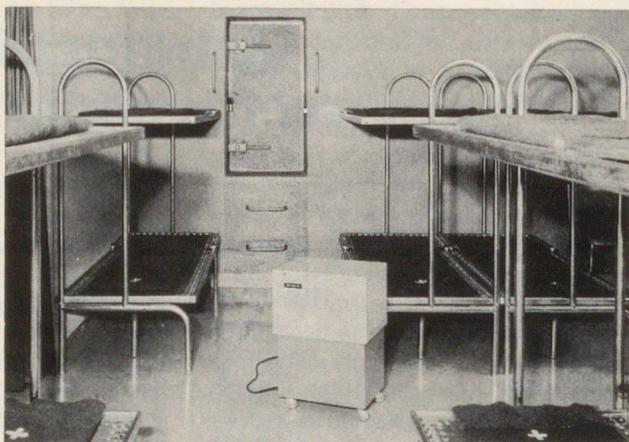
walter

MAX WALTER+CO. AG

8050 Zürich - Siewerdtstrasse 73
Tel. 01 / 48 21 22

► Verlangen Sie Preislisten sowie die neue Dokumentation «Lieferprogramm»!

pretema ag



FEUCHTIGKEITSSCHÄDEN VERMEIDEN MIT PRETEMA-ELEKTRO-ENTFEUCHTERN

Schutz von Holz, Mauerwerk, Installationen und eingelagertem Material.

Für jede Raumgrösse und Temperatur, bewährtes Schweizer Fabrikat, geprüft von Bundesamt für Zivilschutz, wartungsfrei, ohne Chemikalien.

Unverbindliche, kostenlose Beratung.

DESHUMIDIFICATEURS ELECTRIQUES PRETEMA EVITE LES DEGATS DUS A L'HUMIDITE

Protection des constructions en bois, des maçonneries, des installations et du matériel entreposé.

Pour toutes dimensions et températures, matériel suisse éprouvé, contrôlé par l'Office fédéral de la protection civile, aucun entretien.

Veuillez vous renseigner sans engagements.

EVITATE GLI INCONVENIENTI DELL'UMIDITA CON L'AIUTO DELL'ESSICCATORE PRETEMA

Protegge legno, pareti, installazioni e materiale immagazzinato.

Per ogni locale di qualsiasi grandezza e temperatura. Prodotto svizzero, controllato dall'Ufficio federale della protezione civile. Non richiede manutenzione alcuna.

Consigliamo gratuitamente.

8903 Birmensdorf-Zürich
Telephon 01 737 17 11

**Können Sie 3000 Pers.
pro Tag stromunabhängig
und warm verpflegen?**



A. Haari AG Bellerivestr. 10 8008 Zürich
Telefon 01 471437

Coupon

Verlangen Sie unverbindlich unseren ausführlichen Prospekt

Firma _____

Name _____ Vorname _____

Strasse _____ Ort _____

Sicher ist sicher . . . mit CLOSENET

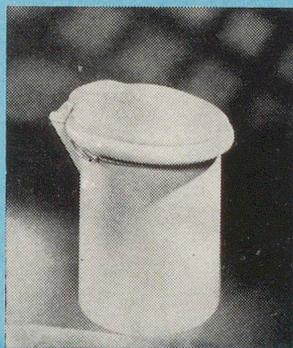
Das einzige vollautomatische chemische WC, total geruchlos, vollständige Auflösung

CLOSENET «STANDARD»



Installation stationär
oder mobil
für vorfabrizierte Häuser
Zivilschutzräume
Campingplätze
Baubaracken
Chalets
Wohnwagen
(mobile home)

CLOSENET «BABY»



ohne Wasser . . .
ohne Geruch

In Frankreich und
im Ausland patentiertes
Bedienungssystem

tragbar für Luftschutz-
räume
Schiffe
Wohnwagen
Altenzimmer,
Kranken- und
Studentenzimmer

Unerlässliche Zusätze zum einwandfreien Funktionieren dieser Apparate:

Closepaillettes

Stark wirkendes Desinfektions- und Desodorisierungs-
mittel, das eine vollständige Auflösung garantiert.
Auch für geschlossene Klärgruben.

Dokumentation, Ausstellung, Verkauf:

Gétaz, Romang, Ecoffey SA
Sabag & Baumaterial AG
Marex SA

Troesch & Co. AG
Belco Sanitäre Apparate AG
Elements pour Abris G. Bühler

Dubois, Jeanrenaud SA
Tavelli & Bruno SA
Sanitas AG

Importeur: René Meister, 19, avenue François-Besson, 1217 Meyrin, Telefon 022 82 3318 und 022 31 29 66
Marke und Modell gesetzlich geschützt

Closenetol

Starkes, gefahrloses, bakterizides Desinfektions-
mittel, bewirkt augenblickliche Geruchbindung.

Schweizer fabriziert:

Luftschutzbauteile

Panzerschiebewände

Kleinbelüftungsanlagen

in Schweizer Qualität!

Unser Beratungsdienst steht Ihnen zur Verfügung

Ernst Schweizer AG
Metallbau
8908 Hedingen
Tel. 01 99 60 22
Telex 56485

Senden Sie uns Unterlagen über:

- Schweizer Luftschutzbauteile
- Schweizer Panzerschiebewände
- Schweizer Kleinbelüftungsanlagen

Firma / Adresse

MEXAG

SICHERHEITSTECHNIK



8042 Zürich Riedtlistr. 8 Telefon 01 6017 69 Telex 59 943

Unser Programm:



Alarmanlagen
Modernstes Alarmglas

Spezielle Impedanzfühler für
Maschinensteuerungen und Alarmanlagen

Informationsgeräte

Fernsehüberwachungen
Videospezialgeräte
Bankrohrpostsysteme
Scheckanlagen
Notstromleuchten
Accu-Handleuchten



MUBA, Halle 11, Stand 271

**Neu: An der Mustermesse in Basel zeigen wir eine neue
starke Notstromleuchte/Handscheinwerfer, welche wir in der
Schweiz herstellen**